



## Meilleurs vœux 2019

**La santé surtout, et aussi le plaisir.... !**

**D**e Noël au jour de l'an, nous sommes nombreux à l'avoir constaté dans nos familles : **l'air du temps a changé !**



Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

**Les beaux esprits** ont perdu de leur belle assurance (vous voyez de qui on parle vu qu'on a tous les mêmes à table à Noël).

Oh bien sûr, ils n'en pensent pas moins. Mais **ils ont rangé leurs leçons de vie** et leurs cours de bonnes manières. Du coup, l'appétit est revenu.... !

**À table à Noël, il y avait comme quelque chose de changé au « royaume de France. »**

Un désir d'être respecté.es, d'être écouté.es, celui de ne pas être dénigré.es avec des préjugés (« fainéants, illettrés, cyniques... » ). Et même l'envie de mieux vivre **en étant mieux payé.es... !**

Alors, pour 2019, on va vous souhaiter de continuer à **bénéficier des graines que nous plantons** patiemment et avec discrétion face aux impostures et aux arrogants. S'agissant notamment :

- ✓ **des mesures @gilets jaune** « d'urgence économique et sociale » ([lire le courrier au DG](#)) ;
- ✓ **du télétravail bientôt généralisé** ;
- ✓ de la **réduction de la sous-traitance** coûteuse et inefficace (*lire le rapport d'expertise ci-après*) ;
- ✓ de la **hausse des salaires** ([30% des salarié.es de la Sécu ayant déjà fait grève pour cela le 18 décembre 2018](#)) ;
- ✓ de la création **d'une offre de soins plus efficace dans les déserts médicaux**

**Bonne année à toutes et tous !**

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

---

## « Les Experts » : nouvelle série de la Cnam !



### Chapitre 1 : « Investigations »

**L**es élu.es du Comité d'établissement (CE) de la Cnam ont mené une expertise libre entre 2017 et 2018 afin de réaliser une analyse critique de l'usage de la prestation externe pour la gestion du système d'information de l'Assurance Maladie sous les angles quantitatif, qualitatif, pilotage, et financier.

**Mais pourquoi les élu.es du CE ont-ils demandé cette expertise « à leur frais » ?** Rappelons quelques constats :

- une accentuation du recours à la prestation externe avec les dérives budgétaires associées ;
- des situations d'interférences où des sous-traitants sont en situation de pilotage de projets sous-traités ;

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

- une dérive sur les coûts et les délais de certains projets du fait de la non qualité des prestations ;
- une perte des connaissances techniques et fonctionnelles.

Face à ces constats, les élu.es ont fait état à la direction des ressentiments des agents :

- déperdition de la connaissance fonctionnelle ;
- déperdition de la connaissance technique ;
- perte de sens du travail ;
- perte de motivation des équipes ;
- disparition de certains métiers ;
- fuite des cerveaux dans certaines équipes ;
- dé-crédibilisation des agents internes au profit de sous-traitants prégnants dans les instances de décision ;
- inquiétudes sur l'avenir.

L'expertise était libre en ce sens qu'elle a été **payée entièrement par le CE**. De fait, la Direction n'avait obligation de fournir à l'expert que des documents mis à disposition des élu.es dans les fondation balbutiantes de la Base de données économique et sociale (BDES).

Dans un élan de générosité, elle en a donné un peu plus, oui mais pas trop : **le « secret des affaires » nous a été rapidement rappelé afin de limiter les informations communiquées.**

## Chapitre 2 : «Révélations !»

**L**a **transparence affichée n'a donc été que relative**. La direction a communiqué à l'expert une situation sur 9 projets à raison de 3 par pôle (DPRA, DPO, DPVS).

Le nombre de projets affichés est très peu représentatif au regard du volume global de la période d'observation : un peu moins de 6 000 unités d'œuvre (UO). Il faut donc noter que ce sont **des projets mineurs** hormis celui qui apparaît le plus en échec.

**Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».**



L'expert de la société SECAFI diligenté pour réaliser l'étude a ainsi pu rencontrer quelques membres de la direction. Il a souhaité rencontrer le « Top management ». S'il avait souhaité rencontrer des agents *lambda*, il aurait dû en fournir la liste afin qu'ils soient légèrement « briefés » auparavant. Des fois qu'ils en « disent trop »....



Le rapport d'expertise a été **présenté lors du CE du 19 mars suivi le 12 juillet par une restitution finale par la commission élargie économique et informatique** composée d'élus du comité d'établissement.

On y apprend notamment que :

- *chaque année **plus de 100 millions d'euros (115 en 2018)** sont dépensés en prestations externes (**NDLR : une somme en hausse d'environ +53% par rapport aux montants révélés par la précédente expertise menée par le CE en 2011**)*;
- *Le « secret des affaires » évoqué par la direction **ne permet pas de connaître le chiffre d'affaires des différentes sociétés de***

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

*services et d'ingénierie informatique (SSII), notamment celui des deux acteurs principaux que les agents de la Cnam côtoient régulièrement les salariés : ATOS et SOPRA STERIA ;*

- Ces 2 intervenants majeurs sur les projets depuis 10 ans sont très établis dans les locaux de la Cnam (jusqu'à l'incendie de juillet 2018 s'agissant du Siège). **Leur pouvoir n'est pas neutre envers les donneurs d'ordre** (chefs de projets, responsables d'application, autres..) et peut être en contradiction sur leurs chiffrages car ils ont accès aux hautes instances de la Direction des systèmes d'information (DSI) ;
- **Le coût journalier moyen d'un prestataire est de 760 euros environ par jour soit plus de 150 000 euros par an** (le salaire moyen d'un ingénieur informatique à la Cnam tourne autour de 75 000 € bruts). Rapporté aux chiffres indiqués dans le bilan social 2017 de la Cnam, ce coût moyen est donc équivalent à plus du double de celui d'un ingénieur très qualifié en interne, toutes cotisations sociales salariées comprises.
  - À ce coût de 760€, il **convient d'ajouter d'autres charges internes nécessaires pour la contractualisation** : c'est-à-dire pour le pilotage de nos « chers » prestataires. On peut l'estimer à **plusieurs dizaines de salarié.es** qui pourraient se consacrer à autre chose si les missions étaient effectuées en interne.
- Comme chacun le sait, **du fait du Turn Over rencontré dans ces SSII (15 % en moyenne** soit un renouvellement complet potentiel de la boîte en 7 ans !) et l'impossibilité de pérenniser à coup sûr leurs salariés, **la méconnaissance du système d'information (SI)** de l'Assurance Maladie entraîne des surcoûts difficilement chiffrables. Mais que chacun sait les identifier dans la filière :
  - **non qualité logicielle** provenant de développeurs souvent débutants,

**Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».**

- **moindres performances pour l'exploitation** que doit compenser la Cnam par des surcoûts en infrastructures matérielles (serveurs, CPU et donc licences, mémoire, etc...),
  - **difficulté de reprise en main** lors de refontes pour des applicatifs en tierce maintenance applicative (TMA) depuis de très nombreuses années.
- la règle de 50% appliquée par la DSI depuis de nombreuses années pour quantifier le taux d'externalisation moyen ne repose sur **aucune « preuve scientifique »**. On pouvait s'y attendre. Il s'agit d'un *modus operandi* similaire qu'applique par « tradition » la petite famille des DSI des grands groupes avec **des arguments frisant parfois la mauvaise foi et l'absence de vision.**



**La règle des 50% : nouveau concept issu du Top Management ?**

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

## Chapitre 3 : « contradictions »

Quelle surprise pour notre Direction : le recours à la prestation externe entraîne des surcoûts ! Des surcoûts immatériels :

- **Le défaut de qualité des livrables** du fait de la méconnaissance ou de la perte des compétences fonctionnelles des contextes des chantiers au sein des équipes de prestataires se trouve renforcée par la relation de sous-traitance et le *turn-over* au sein de leurs équipes ;
- **De non qualité** liée à l'inexpérience des intervenants ;
- **De frais en infrastructure** (licences produits, serveurs,..) pour permettre à des solutions moins performantes d'être exploitées (progiciels, requêtes SQL non optimisées, etc..) ;
- **De surcharge interne** liée à la reprise nécessaire pour refondre des applicatifs anciens mais néanmoins cœurs de métiers du fait de la perte de connaissance au fil des années de recours à la prestation.



Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».



Des surcoûts en ressources humaines internes pour la Cnam :

- De lancement et de traitement des **appels d'offres**, y compris négociations des devis de contractualisation ;
- De mise en place et suivi des dispositifs d'accréditation et de **contrôle des prestataires externes** (agréments, certifications et qualité) ;
- De gestion du dispositif général de **gouvernance et de contrôle interne** sur chaque projet (spécifiques à la sous-traitance) ;
- De **contrôle permanent et périodique** des prestations : s'assurer que le prestataire respecte les termes du contrat ;
- De contrôle de la conformité des prestations fournies et de fiabilité des **états de suivi et de reporting** : beaucoup plus formalisée du fait de la relation client-fournisseur ;
- D'accompagnement à la prise de connaissance par le prestataire des **normes et outils de gestion de configuration** (spécifications, développement, tests) ;
- D'accompagnement à la prise de connaissance par le prestataire des **référentiels et fonctionnalités métiers** qui permettront la bonne compréhension des travaux demandés ;
- Les coûts d'hébergement : **449 prestataires<sup>1</sup> à fin 2017 logés dans les locaux de la CNAM (NDLR : la Cnam comptait alors un peu moins de 2200 salarié.es....)**

**INCROYABLE MAIS VRAI** : Les SSII (ou ESN) coûtent donc plus cher et apportent plus de risques sur la qualité du travail logiciel fourni.

**En conclusion : plus cher et moins bien !**

---

<sup>1</sup> En sus de la facturation des TJM,  
Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

## Chapitre 4 : « préconisations »

Les membres de la commission ont émis plusieurs recommandations afin de **clarifier et d'apaiser les relations** pour les salariés en contact avec les prestataires dans le cadre des négociations lors des marchés ou lors de leur pilotage.

Rien d'extraordinaire dans ces préconisations, mais **juste un peu de bon sens** pour que cette dépense annuelle supérieure à **100 millions (115M€ en 2018)** soit mieux contrôlée et donne moins le sentiment, parfois de gabegie ou de dérive.



Au titre des règles pouvant être appliquées pour une meilleure utilisation des prestataires externes et des moyens de contrôles *ad'hoc*, la Commission du CE suggère :

- **La mise en œuvre d'une charte** qui :
  - définirait des **critères de diversification des acteurs externes** par des mécanismes d'appels d'offres ;

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

- définirait des **critères de limitation du chiffre d'affaires des SSII** par marché et globalement au niveau de la Cnam ;
  - préciserait les contextes organisationnels légaux sur le management : « **qui peut encadrer qui** » ; ce qui n'est pas toujours évident pour les agents dans leur activité quotidienne ;
  - définirait les projets éligibles aux « **mode étendu** » (**pris en main de bout en bout**) vs « mode non étendu » ;
  - dresserait l'inventaire des **étapes du cycle de vie ne pouvant pas être sous traitées** et son corollaire de métiers ;
  - ⊖ indiquerait le **taux maximal de sous-traitance par étape du cycle de vie** vs le taux de présence minimum interne MOE par étape ;
  - édicterait toute proposition permettant d'améliorer et d'assainir le processus de recours à la prestation.
- **La création d'un observatoire** qui
    - serait constitué d'élus du comité d'établissement, de donneurs d'ordre, d'acheteurs et de représentants de la direction ;
    - permettrait d'assurer à tous que les modalités de recours à la prestation sont conformes à ce qui est bon pour l'Assurance Maladie et l'argent des assuré.es sociaux ;
    - serait destinataire d'indicateurs réguliers provenant de la direction au regard des règles édictées dans la charte pour tous les marchés ;
    - serait garant du respect de la charte ;
    - serait en charge de l'évolution de la charte.
  - **La réalisation d'une enquête** par les élu.es auprès des salarié.es qui travaillent essentiellement pour des prestataires afin d'identifier les dysfonctionnements et de formaliser des propositions d'amélioration.

**Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».**

La commission formule également des recommandations destinées à la direction :

- **Ré-internalisation**

- favoriser la ré-internalisation totale ou par **équipes mixtes** de certains projets « **cœurs de métier** » notamment à l'occasion des refontes applicatives en affectant des ressources internes en développeurs ;
- Suivre l'organisation mise en œuvre par la Direction autour des solutions nouvelles non éligibles à l'appel à des prestataires et qui devraient faire leur apparition lors du nouveau Schéma Directeur Stratégique Informatique établi sur 10 ans :
  - **Projets développés en mode Agile** : citation de l'expert : « *L'externalisation n'est pas compatible car le turn over nuit à la cohésion des équipes et à la proximité nécessaire pour les acteurs. L'imprécision de départ remet en cause la nécessité de contractualisation de prestation* » ;
  - **Projets mis en œuvre en Devops** : citation de l'expert : « *une forte proximité entre les équipes de fabrication et d'exploitation qui nécessite des équipes pérennes qui devront travailler dans la continuité. Les recours à des prestations externes non stabilisées sont un frein qui ne peut que contrarier la réussite. Sauf à confier toute la chaîne à une SSII, ce mode de développement doit comprendre un taux minimal d'agents internes dans des équipes mixtes que doit indiquer la direction* ».

- **Amélioration de la mise en œuvre de la prestation externe**

- Développer une équipe d'experts en chiffrage à disposition des chefs de projets en difficulté afin que les prestataires ne surestiment pas les charges ;

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

- Diversifier les acteurs afin de **réduire le pouvoir de certaines SSII** :
  - diversification des SSII ,
  - montant ou taux maximum de prestations intellectuelles par SSII.
- **Eviter les situations de quasi-monopole** sur certains marchés,
- Favoriser des appels d'offres par **mise en concurrence d'acteurs nationaux et locaux.**

Les élus du CE devraient prochainement s'adresser à la direction pour que **toutes ces bonnes idées voient le jour** et pourquoi pas, au sein du Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) qui présente une trajectoire sur 10 ans de l'informatique de l'Assurance Maladie !

## **Chapitre 5 :** **« désinformations ? »**

La restitution faite par la commission élargie cite des particularités indiquées par des agents pour lesquels il sera sain que la direction précise s'ils lui sont connus, **s'ils sont illégaux ou abusifs et, dans le cas contraire, si elle entend y remédier :**

- **portage salarial, trois niveaux de sous-traitants, développements réalisés à l'étranger ;**
- de forts **abus sur certains chiffreages,**
- Des donneurs d'ordre internes indiquent que des **négociations avec les prestataires sont parfois difficiles** lorsque doit être définie la frontière entre « anomalie » et « évolution » ce dernier item donnant lieu à facturation ;
- Dans certains cas, **des prestataires retardent volontairement le rendu de leur chiffreage** afin que le donneur d'ordre ne soit pas en mesure de le contester du fait des délais à respecter,

**Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».**



- Il existe le sentiment émis par des agents que des prestataires sont en « régie » du fait de leur présence sur site depuis plusieurs années.



**Enfin, vous vous demandiez combien ils sont. Sachez que 449 prestataires étaient logés (à « grands frais » pour paraphraser un rapport de la cour des comptes des années 2010) et équipés par la logistique CNAM en 2017.**

## **Chapitre 6 : « prédation !? »**

**L**e web fourmille de nombreuses informations plus ou moins secrètes parfois mises en ligne par erreur ou par méconnaissance des conséquences.

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

C'est le cas du **rapport d'un stagiaire en école d'ingénieur qui a travaillé pour la DDSI pendant de nombreux mois** pour le compte de l'une des deux SSII majeures citées plus haut.

Dans ce rapport, essentiellement technique néanmoins, on peut y trouver des écrits que personne n'imaginerait inventés par ce stagiaire mais plutôt entendus au sein de son entreprise.

Ils sont édifiants sur la fonction prédatrice de la société :

*« Les relations entre la CNAMTS et [la SSII en question] concernent environ 250 postes à temps plein pour [la SSII en question]*

*Le fait que [la SSII en question] puisse proposer une architecture technique démontre la montée en puissance des compétences de l'entreprise sur le SI de la Cnamts, ainsi que sur la compréhension du besoin de cette instance.*

*Dans la logique, si [la SSII en question] gagne du pouvoir dans ses relations avec la Cnamts, un service au sein même de la Cnamts doit en perdre.*

*Il s'agit ici du service DPO, qui correspond à la MOE de la Cnamts. Cette perte de pouvoir se matérialise par une délégation d'activité.*

*[La SSII en question] est l'un des fournisseurs de la Cnamts.*

*Au départ simple exploitant de son SI, son expérience et son antériorité a fait qu'elle peut maintenant proposer la manière dont exploiter ce SI pour atteindre les **objectifs de l'Etat et devenir presque un concurrent à certains services internes de la CNAMTS.** »*

**Ce rapport est à la disposition de la direction pour vérifier sa véracité, mais elle en a déjà pris connaissance, selon nos sources.**

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

À ceci il convient d'ajouter ce qu'indiquent des prestataires « honnêtes » de la SSII en question qui côtoient au quotidien les salarié.es de la Cnam : « ***on nous demande de pomper tout ce qu'on peut : document, scripts, programmes...*** »

Il faut savoir par ailleurs que **la DSI confie depuis peu à ce prestataire la sous-traitance de composants techniques** au sein de « Centres de services ».

Dans ce cadre nouveau, les relations avec les responsables de la SSII peuvent être parfois tendues en ce sens qu'**ils se comportent « comme s'ils étaient chez eux »** :

- Accès ponctuels aux locaux sans accompagnement par le responsable interne ;
- réunion dans les locaux de la Cnam avec leurs salarié.es en gérant eux même la salle et sans prévenir le responsable Cnam ;
- demande d'aménagement de bureaux spécifiques ;
- reclassement de « simple » en « complexe » des demandes de composant afin d'augmenter la facturation ;
- mise à disposition de débutants ne connaissant rien à la technologie concernée.

Il est souhaitable que **ces habitudes très inappropriées soient prises en compte par la direction** afin que nous n'ayons pas un sentiment collectif d'être les dindons d'une farce financière et commerciale (ou capitaliste pour celles et ceux qui restent attaché.es à qualifier ces agissements avec de vrais mots) au détriment des deniers publics et sociaux.

La diversification de SSII demandée par les élus pourrait être une piste permettant de mettre fin à ces agissements.

**Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».**

## Chapitre 7 : « Externalisation ... »

### Les refontes applicatives

en interne => dans les délais

en externe => faut voir !

À l'occasion du prochain schéma Directeur Informatique (SDSI), plusieurs applications « cœur de métier » devraient être soumises à « refonte », terme technique pour dire qu'on réécrit tout dans une technologie bien « meilleure » car plus récente.

Ces applications sont les suivantes et devraient faire frémir toute personne suivant le SI de l'Assurance Maladie depuis plusieurs années :

- ✓ **Liquidation ;**
- ✓ **Moteur de tarification ;**
- ✓ **Facturation ;**
- ✓ **Référentiel Individu en P8 ;**
- ✓ **Hippocrate ;**
- ✓ **Orphee ;**
- ✓ **SCAPIN ;**
- ✓ **PROGRES PE.**

Des vacances de poste (VP) ont d'ailleurs été publiées en ce sens afin de **réinternaliser les fonctions d'experts fonctionnels** notamment celles perdues sur ces applicatifs depuis leur transfert en TMA.

Sachant que **la documentation a été péniblement, voire pas du tout, mise à jour par les prestataires** pendant toutes ces années de TMA, ces experts fonctionnels auront pour mission d'aller tirer le vrai du faux dans les composants à leur disposition à savoir essentiellement le code.

**Lorsqu'on sait le niveau d'expertise des prestataires et le taux de « code mort » dans certains applicatifs on peut leur souhaiter « bon courage », voire « bonne chance »....**

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».

Ces applicatifs anciens avaient été développés très majoritairement en interne il y a 15 à 20 ans dans des *délais raisonnables et donc pour des coûts réduits*.

Les élus du CE devront être **vigilants sur le taux d'externalisation opérés sur ces projets** que ce soit en expertise fonctionnelle et en développeurs afin que les coûts inhérents à des projets à forte complexité fonctionnelle ne deviennent pas une gabegie par recours aux prestataires pas forcément intéressés par les délais.

**Le risque pourrait être que, du fait de dérapages, il soit fait un appel massif à des prestataires** dans les mois précédant une mise en production annoncée, et ce, au détriment de la sacro-sainte règle des 50 %.

Des **expériences malheureuses récentes sur des projets d'une certaine envergure** devraient inspirer la direction dans ses décisions quant à l'utilisation plus ou moins massive de prestataires sur ces refontes.

## **Chapitre 8 : « masturbation »**

**D**'après l'expert mandaté par le CE, seul le cœur de fabrication est sous-traité.

Il s'agit d'une annonce de principe alors que des fonctions qui ne devraient pas faire appel à des prestataires ne suivent pas systématiquement ce principe : experts fonctionnels, architectes, métiers de la recette.

Dans son rapport, l'expert explique que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (**GPEC**) telle que présentée par notre « Top-management » est **bien menée à la DDSI**

**Car il existe un plan de transformation de certains métiers, comme sembleraient en attester les tableaux qu'il fournit dans son rapport.**

On a pu y noter **la disparation programmée du métier de « concepteur développeur »** qui concerne le plus gros effectif en ce sens qu'ils étaient 51 au 31 décembre 2016, mais ceci au profit d'autres métiers.

Le rapport d'expertise présenté en CE est disponible sur IntraCnamts, rubrique « Ressources humaines / Relations Sociales Comité d'établissement / Commission Informatique ».



Les représentants du personnel sont tout ouïe sur ce plan secret de GPEC et suggèrent à la direction de leur en faire communication afin de corroborer ces écrits.

**Et ce, d'autant que la direction est censée commencer négocier la GPEC avec les organisations syndicales d'ici la 3<sup>e</sup> trimestre 2019. Aurait-elle pris un peu d'avance ?**

Car si la Direction a pu se faire plaisir en vantant sa GPEC, **il ne faut surtout pas en rester à un plaisir solitaire et viser aussi la satisfaction de tous les partenaires ! •**

---

## **À la Cgt : venez comme vous êtes !**

Adhérer à la Cgt, c'est rejoindre des collègues qui pensent comme vous et qui ont fait le choix de s'organiser et de travailler ensemble pour un monde du travail où prime le droit et le respect des individus.

Pour adhérer, c'est facile : il suffit d'envoyer un courriel ([cliquez ici](#)) ou de prendre contact avec l'un de vos élus ([cliquez-ici](#)). **Vous serez contacté.e •**

---